

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-783450



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 12069

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MSADEK HARTI

Date de naissance : 18/04/1977

Adresse : 57 rue 201, Hay Mly Abdellah
Au chak Casa

Tél. : 06 60 40 16 10

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Ahmed BOUTALEB
Spécialiste en Pédiatrie
283, Bd Driss El Harti, Elg 2
Tél/Fax: 05.22.55.54.87-Casa

06 MAI 2023

Nom et prénom du malade : MSADEK - Sami Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Le : 06/05/2023

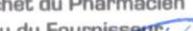
Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Frais
06 MAI 2023	Op	1	290	INP : 091052001481 Dr. Ahmed BOUAFLEK Spécialiste en Pédiatrie Bd Driss El Hachemi 05.22.55.54.87.Cas...

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie Lahbib Comptoir <small>C.C.D. 033 Tél. 0524 70 10 10</small>	66/05/23	593,80

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

	4				

28

ture de tous

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

Docteur Ahmed BOUTALEB

Spécialiste en Pédiatrie

Néonatalogie, Réanimation et Urgences

Asthme de l'enfant et Allergologie

Diplômé de la Faculté de Médecine d'Amiens (France)

Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور أحمد بوطالب

اختصاصي في أمراض الأطفال والرضيع

مرض الضيق و الحساسية

خريج كلية الطب بأميي (فرنسا)

طبيب سابق بمستشفيات فرنسا

MSADER-Sauv



06 MAI 2023

Nom.

Age.

Poids.

8,8

Casablanca, le : الدار البيضاء، في:

1/11/2023 - Deli 6 mois - sexe (G) x 4 kg / 8 kg 

1/11/2023 - Inès 5 mois - sexe (F) x 7 kg / 10 kg 

1/11/2023 - Sofiane 2 mois - sexe (M) x 7 kg / 8 kg 

3/11/2023 - Béatrice 7 mois - sexe (F) x 9 kg / 12 kg 

1/11/2023 - Céline 6 mois - sexe (F) x 10 kg / 12 kg 

4/11/2023 - Surya 8 mois - sexe (F) x 8 kg / 10 kg 

Dr. Ahmed BOUTALEB
Spécialiste en Pédiatrie
283, Bd Driss El Harti, Etg 2
Tél & Fax: 05.22.55.54.87-Casa

283 . شارع ادريس الحارثي الطابق الثاني قريةanjmaa قرب حمام النور - الدار البيضاء - الهاتف الفاكس: 05 22 55 54 87

283, Bd. Driss El Harti, 2ème étage - Cité Djemaâ - (à côté Hammam Ennour) - Casablanca - Tél & Fax : 05 22 55 54 87

PPV 170 H 50
PER 12/2025
LOT 1407
17150

16130

16130

LOT: 1047
PER: 01 - 25
P.P.V: 30 DH 00

LOT 221859
EXP 05 2025
PPV 17.70 DH

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 496,00 DH
ID: 649683
6 118001 142392